

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

DISPOSITIONS RELATIVES À LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY - (N° 2539)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
M. Gibbes, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« Au »,

Insérer les mots :

« début du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.